



**Conseil économique  
du Nouveau-Brunswick inc.**

**Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick**

Mémoire présenté à Messieurs Jeannot Volpé et William Thompson

Le mercredi 16 février  
Pavillon du lac Killarney, 1605, rue St. Mary's, Fredericton

### **Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.**

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) existe depuis 1979. Il représente près de 1 000 membres de tous les secteurs de l'économie et provenant de toutes les régions de la province.

#### **Mission**

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

#### **Vision**

Être le chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LE NIVEAU D'ENDETTEMENT D'ÉNERGIE NB .....	6
LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE D'ÉNERGIE NB .....	7
LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE INTÉGRÉE À L'ENSEMBLE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE .....	8
EXEMPLE DE PROJETS ÉCONOMIQUES STRUCTURANTS.....	9
CONCLUSION.....	12

## INTRODUCTION

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) désire faire entendre sa voix en présentant un mémoire à la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick dont les recommandations seront centrées sur l'importance d'assurer le développement de la filière énergétique et une saine compétitivité de l'entrepreneuriat francophone au Nouveau-Brunswick.

Le CÉNB s'intéresse aux questions économiques qui ont un impact provincial et défend ainsi une approche collective et concertée visant le développement économique de l'ensemble de la province.

Depuis 2008, les coûts généraux d'exploitations figurent en deuxième position des 10 principales préoccupations des membres du CÉNB. Les PME francophones sont très préoccupées par les coûts de l'énergie et particulièrement de l'électricité. L'incertitude au niveau du prix de l'essence et de l'électricité les inquiète. Ces déboursés représentent une importante part des coûts totaux de l'entreprise, et sont sujets à des augmentations significatives qui influencent la compétitivité des PME. Il en est de même pour les grandes entreprises dont l'augmentation du prix du gaz naturel impacte sur leur compétitivité.

Un sondage tenu en juin 2010 auprès des membres du CÉNB indique que de janvier à juin 2010, les coûts généraux d'exploitation ont augmenté pour 56 % des membres. 59 % des répondants ont indiqué que leurs coûts avaient augmenté d'au moins 5 %. Pour 40 % des répondants, les coûts d'énergie ont une incidence sur la productivité de leur entreprise.

Le CÉNB salue l'ouverture du gouvernement voulant établir un plan à long terme afin d'assurer un avenir énergétique meilleur pour les Néo-Brunswickois. Le CÉNB insiste sur le fait que le développement économique du Nouveau-Brunswick passe inévitablement par un soutien énergétique adéquat aux entreprises créatrices d'emplois, notamment en ramenant leurs tarifs d'électricité à des taux concurrentiels. C'est sans compter que l'endettement d'Énergie NB et l'état de santé des centrales existantes vieillissantes témoignent d'un besoin pressant pour une planification transparente et à long terme au sein d'Énergie NB.

Enfin, le CÉNB estime que le développement de la filière énergétique provinciale peut constituer un atout pour le développement économique de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, l'exercice d'élaborer une stratégie à long terme sur l'avenir énergétique de la province doit dépasser le cadre «énergie». Cette stratégie doit intégrer notre richesse énergétique comme levier de développement économique. Ceci est d'autant plus important que le gouvernement a présentement besoin de revenus additionnels s'il veut commencer à rembourser la dette.

Cette présentation portera sur trois points :

- le niveau d'endettement d'Énergie NB;
- la modernisation de la gouvernance d'Énergie NB;
- le développement d'une politique énergétique intégrée à l'ensemble des plans de développement économique de la province.

## **LE NIVEAU D'ENDETTEMENT D'ÉNERGIE NB**

Le CÉNB est d'avis qu'avant d'élaborer une stratégie à long terme sur l'avenir énergétique de la province, le gouvernement provincial doit clarifier ses attentes au niveau de la rentabilité d'Énergie NB. Le niveau d'endettement d'Énergie NB requiert un redressement de la gestion de la société. Cette dette amassée au cours des dernières décennies ne fait que croître et nuit à la bonne gestion d'Énergie NB.

Il est évident que la dette d'Énergie NB est susceptible de devenir un sérieux fardeau pour le Nouveau-Brunswick. Celle-ci pourra en effet contribuer à diminuer la cote de crédit de la province et, par conséquent, augmenter le coût du crédit. Et cette dette n'est pas indépendante de celle de la province.

Tout en recommandant l'élaboration d'un plan détaillé visant à réduire la dette actuelle d'Énergie NB, le CÉNB est d'avis qu'il faudra également trouver des solutions pour rentabiliser Énergie NB. À titre d'exemple, le CÉNB croit qu'il faudra analyser de manière approfondie l'état actuel des centrales, mesurer la rentabilité de l'ensemble des actifs d'Énergie NB, gérer efficacement la consommation de l'électricité pour réduire la dépendance d'Énergie NB sur les sources d'énergie plus coûteuses et améliorer la gestion interne d'Énergie NB dans une perspective d'assurer l'amélioration de la performance économique.

## **LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE D'ÉNERGIE NB**

Dans toute entreprise, comme dans les organismes, une saine gouvernance est nécessaire et incontournable. Depuis plusieurs années, le CÉNB préconise qu'Énergie NB devrait fonctionner comme une corporation avec des coûts et des revenus justifiables pour qu'elle soit rentable. Également, le CÉNB croit que si Énergie NB veut être traitée comme une entreprise privée, elle doit être tenue responsable de ses actions et accepter de se serrer la ceinture lorsque les circonstances l'exigent.

À cet effet, nous réitérons notre position qu'il y a lieu de revoir certains aspects de la gouvernance d'Énergie NB et plus précisément, nous croyons qu'il faille revoir la gestion interne d'Énergie NB dans une perspective d'assurer l'amélioration de la performance économique. Dans cet esprit, le CÉNB recommande qu'Énergie NB soit gérée de façon transparente et indépendante des interventions arbitraires de l'État et que toute subvention de la facture énergétique accordée par le gouvernement à des groupes quelconques soit payée à partir des coffres gouvernementaux et non à partir des coffres d'Énergie NB.

## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE INTÉGRÉE À L'ENSEMBLE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE

Depuis plusieurs années, le CÉNB soutient que le Nouveau-Brunswick doit avoir en place une politique énergétique intégrée à l'ensemble de ses plans de développement économique. Les objectifs de la politique en matière d'énergie devraient également servir à positionner l'énergie comme un secteur de développement économique relié aux ressources énergétiques exploitables existantes et futures.

À la lumière de ce qui précède, l'exercice d'élaboration d'une nouvelle politique énergétique représente aussi une occasion de raffermir une approche collective et concertée au sein de l'appareil gouvernemental quant au développement économique. Une politique permettant de réorienter la fiscalité et les programmes de dépenses publiques pour instaurer une série d'incitatifs intégrés, favorables à la transition vers le développement du secteur énergétique, est certes à regarder.

### Recommandations :

- arrimer la politique énergétique au plan de développement économique de la province;
- assurer la diversification et le développement du potentiel énergétique de la province;
- identifier le potentiel des régions et des grands centres en matière de production d'énergies nouvelles et renouvelables de façon à en favoriser la mise en valeur pour en optimiser les retombées dans ces régions;
- proposer des moyens concrets pour que les populations des régions et des grands centres soient les principaux gagnants du développement de toute nouvelle filière énergétique;
- reconnaître les petits producteurs d'énergie comme un outil de développement et de création de richesse pour les régions et les grands centres;
- ouvrir le marché au secteur privé et assurer une place sur le réseau aux petits producteurs d'énergie pour qu'ils puissent vendre l'excédant d'énergie produite;
- instaurer une série d'incitatifs fiscaux ou de mesures favorables à la transition vers le développement du secteur énergétique, la production d'énergie verte, l'exploitation de



nouvelles sources d'énergie, etc. (exemples : crédits et déductions fiscales liés à la R et D en énergie, crédit d'impôt pour l'équipement ou la production d'énergie renouvelable, soutien financier aux petites et moyennes entreprises qui rénovent des immeubles industriels ou commerciaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique, crédits d'impôt versés pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) encouragent les entreprises à prendre le virage vert, ouverture du marché aux petits producteurs d'énergie);

- exploiter de manière sécuritaire les ressources du sous-sol tout en respectant la population, l'environnement, les entreprises et les finances de la province et en prévoyant le versement de compensations financières à l'avance par l'exploitant au cas où les actions de ce dernier causent des dommages aux infrastructures, l'environnement, la population, etc.;
- s'assurer que tout développement de la filière énergétique corresponde à des projets économiques structurants.

## **EXEMPLE DE PROJETS ÉCONOMIQUES STRUCTURANTS**

### **Biomasse**

Le CÉNB est d'avis qu'il faille optimiser l'impact de la forêt sur les communautés locales en utilisant mieux la biomasse forestière, dont une grande part est laissée sur les parterres de coupe. Récolter cette biomasse, la transformer et l'utiliser pour diminuer les coûts d'énergie nous apparaît comme une avenue fort prometteuse pour les régions.

Une démarche prudente s'impose cependant. Il faut éviter de créer des infrastructures de cogénération ou autres utilisations, de transformation ou de conversion de la biomasse qui excèdent la ressource disponible. Une telle situation créerait une pression accrue sur la ressource, qui aurait des répercussions tant écologiques qu'économiques.

Pour faire suite à ce qui précède, le CÉNB est d'avis que des projets à petites échelles sont préférables. Un bel exemple de projets économiques structurants dans le secteur énergétique est la chaufferie à la biomasse de l'hôpital régional de Campbellton.

En effet, la volonté de développer une telle filière donne lieu à des gains majeurs pour une région :

- la création d'emplois;
- la réduction de gaz à effets de serre nocifs pour l'environnement;
- des atouts économiques indiscutables;
- et le développement d'une expertise recherchée.

Nous croyons que des projets structurants similaires occasionneraient des retombées économiques des plus bénéfiques pour les régions du Nouveau-Brunswick qui en ont grandement besoin. Entre autres, développer un champ d'expertise dans la biomasse dans les régions du Nord aurait certes les retombées suivantes :

- retenir la main-d'œuvre forestière dans les régions ressources. Cette ressource humaine a l'intérêt et l'expertise dans le secteur forestier et peut ainsi faciliter le développement de nouveaux secteurs d'activités forestières en actualisant ses compétences;
- contribuer au développement économique régional par la création d'un nouveau secteur d'activités relié aux forces socio-économiques de la région;
- créer des emplois localement, soit en moyenne un emploi pour 2000 m<sup>3</sup> de bois énergie valorisé (<http://www.mont-carmel.ca/projet-biomasse.php>);
- développer une expertise et une industrie relatives à la récolte en forêt, à la production d'équipements de chauffage, à toute l'expertise de l'opération et à la formation entourant cette activité;
- diminuer les coûts d'énergie pour les PME et les grandes entreprises.

Une politique énergétique renouvelée doit accorder la priorité à sécuriser l'approvisionnement en biomasse des infrastructures actuelles de cogénération ou aux projets de cogénération permettant à l'industrie de réduire directement ses coûts énergétiques, dans le but de lui permettre de s'ajuster au nouveau contexte énergétique.

Tel qu'énoncé antérieurement, le développement économique des régions doit être un des objectifs de la politique énergétique. À ce titre, une partie du volume de biomasse doit être réservée pour assurer la mise en valeur et la croissance potentielle de nouvelles opportunités économiques dans les régions forestières.

Certes, la biomasse à titre de projet économique structurant pour les régions ressources est un exemple dont nous croyons viable et durable. L'éolien, le solaire, la géothermie sont également des exemples d'énergie sous-exploités dans la province. Au Nouveau-Brunswick, l'énergie éolienne offre particulièrement du potentiel. Mais l'on ne doit pas miser exclusivement sur des grands projets privés. Il a été démontré que les parcs éoliens communautaires offrent des occasions de développement économique pour les régions et leurs communautés. Et même s'il est peu probable d'en arriver à une pleine autonomie énergétique, l'énergie éolienne tout comme les autres sources d'énergie renouvelables demeure intéressante à chaque fois qu'elle permet de réduire le recours à d'autres formes d'énergie et la diminution de la facture énergétique.

## CONCLUSION

Le CÉNB est d'avis que le gouvernement doit procéder avec toute la précaution qui s'impose dans ses projets futurs liés au secteur de l'énergie électrique. Nous sommes également d'avis que le gouvernement devra, au cours de son mandat, réfléchir et faire des choix judicieux entre la réalisation de nouveaux projets et la réfection des installations existantes. Peu importe le chemin choisi, nous incitons le gouvernement à faire preuve de prudence et de cohérence de sorte à limiter l'impact futur sur les entreprises et les consommateurs Néo-Brunswickois.

Aussi, le CÉNB suggère que les grandes utilisatrices d'électricité puissent bénéficier d'un investissement stratégique dans un projet commun de création d'énergie. Un tel projet, par le secteur privé, favoriserait la compétitivité et le développement des entreprises participantes et aurait, par surcroît, les avantages suivants :

- l'augmentation de la compétitivité dans le marché énergétique;
- des impacts économiques importants pour la province et en particulier dans les régions et les grands centres qui ont aussi des défis énergétiques.

Enfin, le gouvernement peut également insister sur des mesures qui visent à soulager les personnes vivant dans la pauvreté ou encore, qui misent sur le développement d'un secteur économique particulier. Le CÉNB recommande toutefois que ces mesures soient financées à même les coffres de la province en passant par différents programmes et non provenir du budget d'Énergie NB.